

FICHE DE PRESENTATION

1. LA NATION DES ÂMES.

Dimension géopolitique de l'Eglise catholique.

2. LCL (A. de T.) Giovanni VARESIO (ITALIE)

3. 15 janvier 1999

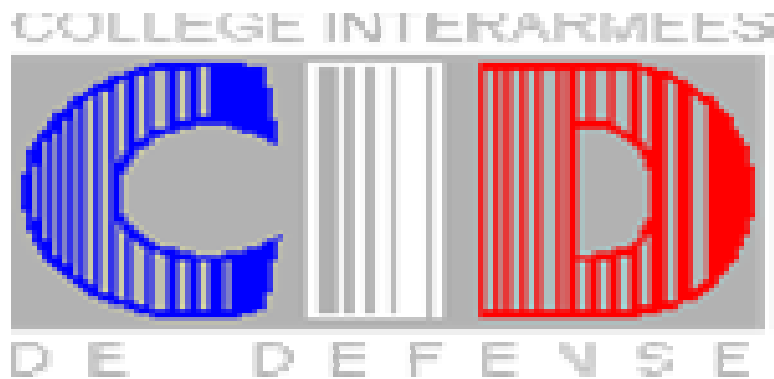
4. Division B

5. Mémoire de géopolitique.

6. L'Eglise Catholique est la seule religion du monde à disposer d'un Etat et d'une représentation diplomatique. Depuis toujours elle exerce une action dynamique sur la géographie, une géopolitique ; sa diplomatie vaticane a une action internationale remarquable. La présence du Vatican sur le territoire italien est particulièrement importante pour le pays.

7. Mots clés :

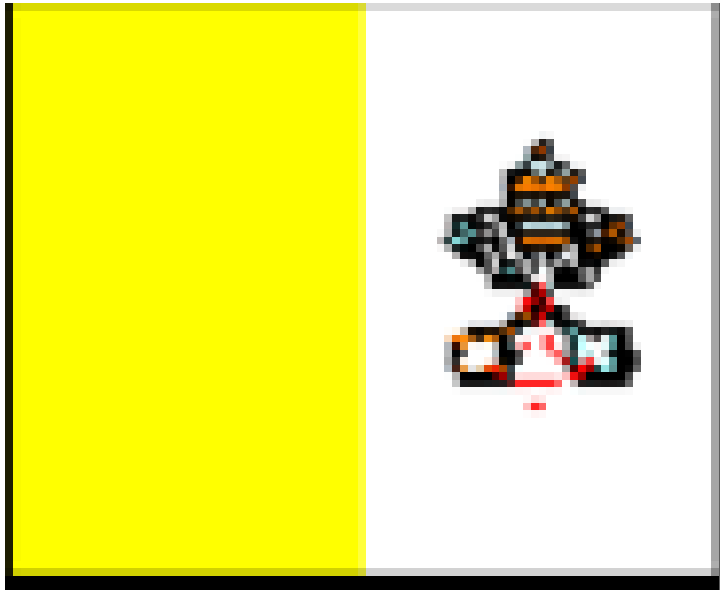
- Catholicisme, -Christianisme,
- Diplomatie vaticane, -Eglise, -Italie,
- Papauté, -Saint-Siège, -Vatican.



~ 6^e
PROMOTION
~
1998/1999

LA NATION DES ÂMES

Dimension géopolitique
de l'Eglise catholique



AVANT- PROPOS

Ce mémoire est le fruit d'un travail de recherche et de consultation de textes d'origines culturelles, idéologiques et linguistiques diverses.

Les idées exprimées, du reste, reflètent la pensée de l'auteur, qui n'a pas la prétention de présenter une vérité absolue mais plutôt une interprétation d'événements et de documents. On trouvera ci-dessous la liste des sources utilisées pour la rédaction de ce travail, tandis que la Bibliographie complète du sujet est donnée à la fin.

SOURCES UTILISEES

-

REVUES :

1. CAHIERS FRANÇAIS, n. 273 octobre-décembre 1995 ;
2. COMMENTAIRES, n. 78 Eté 1997 ;
3. COMMUNIO, n. 112, mars-avril 1994 ;
4. ETUDES, n. 4, avril 1995 ;
5. GEOPOLITIQUE, n. 58, Eté 1997 ;
6. HERODOTE, n. 56, janvier-mars 1990 ;
7. LE MONDE, 7, 8, 9, août 1985 ;
8. LIMES, édition italienne, n. 3/1993 ;
9. RESURRECTION, n. 64-65, juin-septembre 1996.

OUVRAGES :

1. BLET P., Histoire de la représentation diplomatique du Saint-Siège depuis les origines jusqu'à l'aube du XIX siècle, Librairie Ed. vaticane, Cité du Vatican, 1982 ;

2. CHITTOLINI GIORGIO - MICCOLI GIANNI, (a cura di), La Chiesa e il potere politico dal Medioevo all'età contemporanea, Einaudi, Torino 1986 ;
3. DEL RIO D. - ACCATTOLI L., Wojtyla. Il nuovo Mosé, Mondadori, Milano 1988
4. GRAHAM R.A., Vatican diplomacy : a study of Church and State on the international plane, Princeton University Press, Princeton 1959 ;
5. GUICHERD C., L'Eglise catholique et la politique de défense au début des années 1980, Puf, Paris 1988 ;
6. MAGISTER S., La politica vaticana e l'Italia, Editori Riuniti, Roma 1979 ;
7. NICHOLS PAUL, La politica del Vaticano, Garzanti, Milano 1969 ;
8. RICCARDI ANDREA, Il Potere del Papa. Da Pio XII a Paolo VI, Laterza, Roma-Bari, 1988.

TABLE DES MATIERES

-

-

1. INTRODUCTION pag. 1

2. DE L'ESPACE AU TEMPS : EVOLUTION DE LA GEOPOLITIQUE VATICANE

2.1. Le choix de Rome, quelles conséquences pour l'Eglise?

2.1.1. De la Judée à Rome, une vision géopolitique de la mission. pag.
2

2.1.2. D'une fausse donation à un Etat :
le renforcement des institutions. pag. 2

2.1.3. Un rêve : le *dominium mundi*. pag. 4

2.1.4. La géographie européenne s'impose. pag. 6

2.2. De l'Europe au monde (du pouvoir temporel au pouvoir spirituel).

2.2.1. La géopolitique des puissances coloniales s'impose. pag. 6

2.2.2. La fin du pouvoir temporel du Pape ne signifie pas la fin de son influence sur les affaires du monde. pag. 7

2.2.3. Echs et succès :

une nouvelle dimension à prendre en compte. pag. 8

2.2.4. Une nouvelle influence sur les affaires du monde. pag. 10

2.2.5. La "géographie spirituelle" de Jean-Paul II. pag. 12

3. L'ACTION INTERNATIONALE DU VATICAN

3.1. Le Saint-Siège. pag. 13

3.2. La diplomatie pontificale. pag. 13

3.2.1. La spécificité. pag. 14

3.2.2. Les atouts mais des limites aussi. pag. 15

3.2.3. Une centrale transnationale dans une cité sacrée. pag. 16

3.2.4. Les outils. pag. 17

3.2.5. Sant'Egidio, un nouvel outil diplomatique? pag. 18

3.3. La force des évêques. pag. 18

3.3.1. Les structures territoriales. pag. 19

3.3.2. Le rôle politique. pag. 21

**3.4. La présence dans les organisations
internationales** pag. 22

**4. L'INFLUENCE DU VATICAN SUR L'ACTION
INTERNATIONALE DE L'ITALIE** pag. 23

4.1. Un avantage pour les Italiens

un inconvénient pour l'Italie. pag. 24

4.2. Une Eglise libre dans un Etat libre? pag. 24

5. CONCLUSION pag. 27

APPENDICE :
**Considérations
géopolitiques**
**sur l'élection du
prochain Pape.** pag. 29

BIBLIOGRAPHIE pag. 30

1. INTRODUCTION

Il n'est guère de nation qui ne se veuille conçue par la Providence ou au nom de quelque transcendance. La Bible nourrit l'identité des Etats-Unis, la France s'est longtemps définie "la fille aînée de l'Eglise", la Russie - même lorsqu'elle s'appelait Union Soviétique - est hantée par l'idée qu'elle est la terre de la vraie religion, (que celle-ci se nomme orthodoxie ou communisme) et, enfin, les pays tels que le Pakistan ont été fondés sur le projet islamique.

Les religions se sont donc inscrites dans des visées géopolitiques, qu'elles aient poursuivi des objectifs politiques ou qu'elles aient été utilisées par le pouvoir.

Dans ce contexte, l'Eglise catholique qui est la seule religion du monde à disposer d'un Etat et d'une représentation diplomatique, bénéficie d'une organisation très centralisée, relayée au niveau de la planète par 3800 évêques, autour de laquelle gravitent un grand nombre d'organisations caritatives, culturelles et sociales. Sur le plan politique, elle inspire l'Internationale démocrate-chrétienne et l'Union mondiale des Syndicats Chrétiens. Elle exerce un rôle international important et parfois une influence politique dans les pays catholiques surtout en Italie où son organisation temporelle demeure.

Ce mémoire est donc consacré à la dimension géopolitique de l'Eglise catholique. Dans sa rédaction, nous nous sommes efforcés d'éviter la double tentation qui déforme souvent l'image de l'Eglise en tant qu'acteur de l'histoire du monde : la louange et le dénigrement. Deux attitudes unies par une intention moralisatrice inconciliable avec la géopolitique. L'éloge et la polémique en effet font abstraction de la dimension territoriale : on ne peut pas les cartographier. La première réduit l'histoire de l'Eglise à une liste de bonnes actions de Papes et de Saints, la seconde, pleine de préventions, se réfère à des conjectures indémonstrables.

Ces pages traiteront donc de l'activité planétaire du Saint-Siège, organe suprême de gouvernement de l'Eglise catholique, dont la souveraineté est concrétisée et manifestée par le Vatican. Cet Etat en tant qu'il est reconnu par la communauté internationale, constitue la base territoriale d'un rayonnement religieux et moral, de même que la base d'un pouvoir qui ne peut s'abstenir de raisonner en termes d'espace, de territoire et de frontières. Tout en bannissant les attitudes de théologiens et de moralistes nous explorerons cet aspect de l'Eglise catholique avec les outils de la géopolitique.

Nous verrons que l'Eglise catholique a depuis toujours exercé une action dynamique dans le domaine de la géographie. On peut parler ici de géopolitique.

Nous verrons de quelle façon agit la diplomatie vaticane et quelle est son action internationale. Nous examinerons plus précisément ce que signifie pour l'Italie l'accueil du Vatican sur son territoire.

2. DE L'ESPACE AU TEMPS : EVOLUTION DE LA GEOPOLITIQUE VATICANE

2.1. Le choix de Rome, quelles conséquences pour l'Eglise?

2.1.1. De la Judée à Rome, une vision géopolitique de la mission.

Nous ne savons rien des raisons qui décidèrent Pierre à s'établir à Rome, mais l'établissement à Rome de Pierre et de ses successeurs ne fut pas sans conséquences sur les destinées du catholicisme. La première suggestion qui s'impose à l'esprit est d'ordre géopolitique. Avec l'empire romain le christianisme ne partage qu'une chose : l'aspiration à l'universalisme. (*Catholique dérive du grec kaqolik'j [catholicos], universel*) Jésus avait établi une distinction fondamentale entre ce qui était à César et ce qui était à Dieu. L'Empire romain préchrétien, en acceptant, en son sein, la pluralité des croyances, agissait à la fois afin de ne pas susciter la vengeance des dieux des autres peuples et afin de rendre son pouvoir supportable. Mais Christianisme et Empire sont contradictoires : le premier, par ses principes, sape les fondements du second, lequel n'a jamais encore dû faire face à une telle menace. Chargé de fonder une Eglise universelle, Pierre ne le fait pas depuis la Judée ou la Grèce, mais depuis Rome, capitale de l'Empire rassemblant le monde civilisé.

2.1.2. D'une fausse donation à un Etat : le renforcement des institutions.

Malgré les persécutions, la religion qui professait la supériorité de Dieu et refusait de rendre hommage à l'empereur en tant que divinité continuait à se diffuser dans toutes les couches de la société. Constantin, avec une grande intuition politique, comprend que le christianisme est animé d'une force et d'une volonté morale qui peut être utilisée pour redonner confiance et force à la société et fait donc tous les efforts possibles pour mettre l'Eglise sous la tutelle de l'Etat Romain. Avec l'Edit de Milan, en 313, il donne une entière liberté de culte aux chrétiens. Cette intervention est aussi destinée à préserver l'unité religieuse de l'Eglise, dans une période de discordes théologiques et d'hérésies. Cette attitude d'ingérence provoque les premières réactions des évêques, inquiets de cette présence étouffante de l'Etat. On attribue à Constantin un document adressé au pape Sylvestre, connu sous le nom de *donation constantinienne*, sanctionnant la possession des biens temporels de l'Eglise à Rome. En fait, il s'agit d'un faux, car l'évolution de l'influence temporelle de l'Eglise se fait beaucoup plus lentement. Avec la déclaration du Christianisme comme religion d'Etat, en 380 sous Théodose, l'Eglise joue dans l'Empire finissant un rôle de plus en plus important. Après l'effondrement de l'Empire, il devient prépondérant. L'Eglise représente, dans la désagrégation générale, la seule institution offrant quelque stabilité. Au temps des Invasions barbares, les envahisseurs étant incapables de garder une

unité territoriale et installant, de plus, leur capitale à l'extérieur, le Pape seul demeure à Rome. Dans les autres villes, les évêques prendront la place des fonctionnaires romains disparus. Ce faisant l'Eglise continue à se renforcer et à parfaire son organisation interne. L'évêque de Rome, notamment étend sa domination sur la Ville et sur ses environs ; du IV au VIII siècle le pouvoir temporel de l'Eglise ne fera que s'accroître. Mais ce pouvoir, il faut le défendre. Avec le baptême de Clovis, l'Eglise s'assure un outil remarquable au delà des Alpes. En l'Italie, un siècle après Clovis, la catholique Théodelinde convertit et marie Agilulphe en établissant définitivement le catholicisme dans la péninsule. Pendant la période médiévale, afin de perpétuer la supériorité de la Papauté sur les royaumes, l'Eglise importe des traditions païennes le sacrement du "sacre". Comme les rois barbares détiennent un pouvoir magique d'intermédiaires entre leur peuple et les dieux, le Pape confère aux rois catholiques la légitimation de Dieu. Cependant, quand la royauté évolue vers l'Empire, par le sacre le Pape va créer en l'Empereur un redoutable rival. Cette rivalité sera pendant quelques siècles source de préoccupations majeures pour les Papes mais la géographie leur sera favorable. Les Empereurs, d'origine teutonne, visent la reconstitution d'un Empire romain dans ses dimensions d'origine, mais avec une faute de la nature géographique de l'antique domination de Rome. En effet, l'empire de Rome n'avait jamais été européen : il avait été méditerranéen. Au coeur d'une péninsule au centre d'une mer fermée, Rome avait regroupé autour d'elle tout le littoral de cette mer : son pouvoir s'étendait jusqu'à la Mésopotamie et jusqu'à la lisière du Sahara mais, vers le Nord, ne poussait que des antennes. La reprise par Germanicus de la Germanie aux barbares n'avait été faite que pour montrer que Rome ne laissait aucun affront impuni. En réalité, après sa reconquête, elle avait été évacuée à jamais, Tibère ayant compris que la possession de l'immense extension au nord des Alpes aurait déséquilibré et épuisé l'Empire. Mais ce qui vaut dans un sens vaut aussi dans l'autre. Depuis une Germanie tournée vers la mer du Nord et la Baltique il est impossible de rayonner vers le Sud pour reconstituer l'empire méditerranéen qu'a été l'empire romain. Il était par ailleurs également impossible aux empereurs allemands de venir s'installer en Italie (Othon III, en 998, essaie de s'installer à Rome et Frédéric II, ensuite, s'installe en Sicile) au risque de perdre leur pouvoir sur la Germanie même, source de leur puissance. C'est la situation géographique de l'Italie, mieux encore que toutes ses autres armes, qui garantit au Pape qu'aucune autre autorité aux prétentions universelles ne viendra jamais durablement s'établir auprès de lui. La conception romaine d'universalisme ne peut pas encore changer et les empereurs germaniques ont mené une politique contraire à la géographie, les réalités géopolitiques sont du côté du Pape.

2.1.3. Un rêve : le *dominium mundi*.

Dans sa lutte contre l'Empire, l'Eglise avait compris qu'elle devait disposer des moyens que donne un pouvoir fort. Grégoire VII, entre 1073 et 1085, transforme l'Eglise : de l'Etat en quelque sorte confédéral qu'elle était, elle devient une monarchie à l'exemple des grandes monarchies féodales de son

temps. Pour assurer son indépendance, l'Eglise doit donc ôter leur pouvoir aux évêques investis par l'Empereur. La réforme doctrinale de Grégoire VII est, dans ce domaine, un triomphe : il décrète que seul le pontife romain peut être appelé œcuménique ; lui seul peut nommer ou déposer des évêques qui lui doivent l'obéissance d'un vassal à son suzerain ; lui seul a le droit de convoquer un concile et en aucun cas l'avis de celui-ci ne peut prévaloir contre l'autorité du Pape, et il peut encore moins le déposer. Règles aujourd'hui acquises et qui pourraient paraître banales mais qui à l'époque ne sont pas évidentes. Il y a plus : le Pape ne peut être jugé par aucun homme, mais peut en revanche juger, élever ou abaisser tout homme, fût-il l'Empereur. L'Eglise devient ainsi un immense Etat invisible, s'étendant sur toute la chrétienté, Etat spirituel, supérieur aux Etats temporels. La lutte se poursuit, violente pendant presque un siècle et Frédéric I "Barberousse" manque de remporter la victoire. Mais sa mort précipite l'Italie, qui est toujours hostile au pouvoir allemand, dans la révolte contre l'Empire et laisse l'Allemagne épuisée. La réaction d'Innocent III est alors géniale. Face à l'Empire, institution humaine, trop humaine, qu'un simple interrègne suffit à plonger dans le chaos, seul l'Eglise possède la stabilité requise pour asseoir non seulement l'ordre spirituel mais aussi l'ordre temporel. En s'affirmant non plus seulement en vicaire de saint Pierre, mais aussi en celui du Christ même, il incarne la doctrine théocratique formulée par Grégoire VII. Cette forme de pouvoir théocratique s'affirme jusqu'à devenir le pouvoir principal dont les souverains reconnaissent l'autorité dans tous les domaines. Cette autorité s'exerce également dans le domaine géopolitique. Au moment des grandes découvertes le besoin d'une autorité supérieure, dont tous reconnaissent la valeur, se fait sentir.



Il n'y
a pas
de

meilleur exemple, pour comprendre l'importance géopolitique du Saint-Siège, de l'arbitrage avec lequel le pape Alexandre VI trace, en 1494, la ligne de partage entre les deux grands empires coloniaux, portugais et espagnol. Avec le traité de Tordesillas, l'Église divise le monde en deux.

2.1.4. La géographie européenne s'impose.

La politique théocratique conduit le Pape à revendiquer un pouvoir aussi impérial que son ancien rival. Or, l'Europe, par sa forme même, comme nous l'avons déjà vu, répugne aux empires. D'autres considérations sont cependant possibles. Le Pape, on l'a vu, avait d'abord étendu son autorité sur ce qui subsistait de l'Empire romain d'Occident, c'est-à-dire jusqu'à la frontière du Rhin et du Danube, marquée par le fameux *limes* fortifié et protégé par les légions. Cette frontière était devenue culturelle : pendant sept siècles elle avait séparé la civilisation chrétienne des "barbares". L'expansion au delà du *limes* avait créé des chrétiens qui n'avaient pas été romains. Cette absence de fond culturel causera l'adhésion en masse à la doctrine de Luther et l'identité presque exacte entre les frontières des pays gagnés à la Réforme et le tracé de l'ancien *limes* notamment après la stabilisation des frontières confessionnelles au XVII^e siècle en est témoin. La puissance du Pape se voit donc rapidement ramenée au Rhin et au Danube, là où Rome, quinze siècles plus tôt avait arrêté ses légions. La latinité de l'Église ne laisse pas, depuis des siècles, de développer certaines conséquences : par l'installation du Saint-Siège dans la capitale originelle de l'Empire, le catholicisme se coupe et de l'Europe orientale gagnée à la foi byzantine, et de l'Afrique et du Proche-Orient passés à l'Islam.

2.2. De l'Europe au monde (du pouvoir temporel au pouvoir spirituel).

2.2.1. La géopolitique des puissances coloniales s'impose.

L'Eglise catholique, à l'aube de l'ère moderne, voit donc son influence limitée aux Etats d'origine latine et cette caractéristique se fera encore sentir pendant la période coloniale qui suivra. Le destin de l'évangélisation mondiale est en effet lié à l'expansion coloniale de la France, de l'Espagne et du Portugal. C'est essentiellement pour cette raison qu'on a aujourd'hui une Amérique du sud catholique, alors que celle du nord est en majorité protestante. Le même phénomène se vérifie sur le continent africain : ce n'est que dans les régions anciennement françaises que l'Eglise catholique est présente majoritairement.

Pourtant, au XVIII^e siècle une extension du cercle des partenaires politiques du Saint-Siège s'amorce. Jusqu'alors le Pape n'entretenait de rapports officiels qu'avec les puissances catholiques. Des transferts de territoires, en particulier le partage de la Pologne, introduisent dans la Russie orthodoxe des groupes homogènes de sujets catholiques, qui mettent ces Etats dans la nécessité de traiter avec Rome. Ils envoient des mandataires auprès du Saint-Siège, et le Pape accrédite des nonces auprès de Catherine de Russie et des tsars Paul I^{er} et Nicolas I^{er}. Cette nonciature de Russie amorce le temps où le Saint-Siège enverra ses représentants dans tous les Etats, sans égard à leur confession religieuse.

2.2.2. La fin du pouvoir temporel du Pape ne signifie pas la fin de son influence sur les affaires du monde.

Au nouvel élargissement, du justement à l'expansion coloniale et aux représentations diplomatiques s'oppose cependant la perte progressive de pouvoir temporel, représenté par les possessions territoriales. Après l'invasion des Etats pontificaux par les armées de la Convention et du Directoire, Pie VII, restauré par les armées autrichiennes, s'accorde avec Bonaparte sur un concordat et accepte de le sacrer empereur à Paris. Ce concordat est de durée brève, puisque quelques années après Pie VII sera privé par Napoléon de ses Etats et exilé à Fontainebleau. Mais quand les puissances victorieuses de Napoléon délibèrent du sort de l'Europe, le Pape peut réclamer et obtenir la restitution des Etats de l'Eglise. Le même congrès, en délibérant sur le cérémonial des ambassadeurs confirme le rang primordial, qui sera conservé jusqu'à aujourd'hui, au nonce du Pape.

Le pouvoir du pape dans son Etat, est cependant menacé de l'intérieur et de l'extérieur et ne tient plus qu'à la protection armée de la France et de

l'Autriche. Peu à peu les Etats pontificaux sont perdus et l'occupation piémontaise de Rome le 20 septembre 1870, en constituant le début de l'Etat italien, marque la fin du pouvoir temporel de la Papauté. Léon XIII hérite d'un prestige accru de la papauté à l'intérieur de l'Eglise et aux yeux du monde, par les définitions du concile du Vatican sur l'infaillibilité et la juridiction universelle du pontife romain, et par la situation du Pape, prisonnier volontaire au Vatican. C'est ainsi qu'en 1886 Bismark confie à Léon XIII la médiation de son conflit avec l'Espagne. Le recours au Pape dans ce conflit est célébré comme une reconnaissance du rôle éminent du Saint-Siège par le concert international, en dépit de la perte des Etats pontificaux. Cependant Léon XIII amorce le passage du projet d'un Vatican royal à la rechristianisation globale de la société, comme en témoigne son encyclique *Rerum Novarum*. Il s'ensuit toute une série d'autres interventions, médiations, bons offices, exercés en Europe ou en Amérique par les successeurs de Léon XIII, dont le sommet sera l'intervention de Benoît XV pendant la Première Guerre mondiale.

2.2.3. Echecs et succès : une nouvelle dimension à prendre en compte.

Dans l'espoir de hâter le conflit, Benoît XV, en 1917, engage une action diplomatique de large envergure, dont l'appel à mettre un terme à "l'inutile massacre". Il élabore un véritable plan de paix, formulé dans un message adressé le 17 avril de la même année à toutes les nations en guerre. Sa voix tombe dans le désert et quand on arrive aux discussions sur la paix, le Saint-Siège est même exclu des conférences car l'Italie craint d'y voir soulevée la question romaine.

Cependant hommes d'Eglise et hommes d'Etat italiens cherchent une issue à cette captivité du Pape dans le Vatican. Les pourparlers engagés entre Pie XI et le gouvernement de Mussolini aboutissent donc aux Accords du Latran, signés le 11 février 1929.

L'idée dominante de Pie XI avait été celle d'un territoire, si exigu fût-il, tenu par le Pape en toute souveraineté. Ainsi l'Etat de la Cité du Vatican est constitué. Nous verrons ensuite que cette idée avait une dimension géopolitique bien au delà du simple pouvoir temporel sur un territoire, c'était le trait d'union avec le spirituel, la clé du Pape pour intervenir, dans son droit, dans les questions terrestres. Mais nous traiterons de cette question à un autre moment.

Une fois la dimension étatique acquise, le Pape redevient un acteur reconnu des relations internationales, même si son action dans les questions importantes devient plus formelle que substantielle. Ses déclarations l'affirment fortement, l'action concrète est prudente. Les encycliques *Mit brennender Sorge* et *Divini redemptoris* de Pie XI condamnent les idéologies mais l'action envers les régimes qui les incarnent est prudente. La dimension temporelle commence à acquérir quelque valeur, l'Eglise comprend que la persévérance et la solidité de la foi vainquent avec le temps. Les régimes passent, l'Eglise restera. Le conflit direct avec un adversaire qui

pourrait remporter la victoire lui coûterait sa survie. Le concept d'universalité de la mission s'étend maintenant au temps ; alors que la pulsion de l'Eglise des premiers temps était dirigée vers l'espace territorial, l'Eglise contemporaine regarde vers le futur et oriente son action en vue de sa propre préservation. L'attitude de Pie XII pendant la Seconde guerre mondiale a donné lieu à des débats, souvent inutiles comme tous les débats posthumes. Ainsi son "silence" , à propos de la shoah, est parfois interprété comme étant un héritage de l'atavique antisémitisme chrétien. En réalité, la confrontation avec le régime nazi représente un défi pour l'Eglise de Rome aussi. Pie XII perd l'initiative diplomatique ; en 1939, juste après son élection en mars, sa proposition d'une conférence pour éviter que la violation des accords de Munich n'ait des conséquences irrémédiables n'a aucune suite. Il multiplie les démarches, il va jusqu'à lancer un appel à la radio le 24 avril "Rien n'est perdu pour la paix, tout peut être perdu par la guerre". Rien n'y fait.

Dans ce contexte, le Pape aurait-il pu dénoncer la collusion du Reich avec le bolchevisme dont Hitler s'était jusqu'alors déclaré l'adversaire? Les risques auraient été grands pour les catholiques vivant à l'intérieur des frontières du Reich. Mais la latitude d'action de Pie XII est également limitée par le fait que l'Etat de la Cité du Vatican pourrait lui même rencontrer des dangers, l'Italie étant une alliée de l'Allemagne ; le souvenir d'un Pape prisonnier au Vatican est en effet encore vif. Et nous pouvons donc y lire un souci principal qui aura un succès redoutable : la perpétuation de l'Eglise, menacée par le nouveau paganisme nazi. La politique du silence constitue, parfois, un choix qui vise à la perpétuation en attendant des temps meilleurs. Et du reste, les invitations à la prudence constituent une constante des conseils ecclésiastiques en politique.

L'action de la non-action, une forme politique habile et souvent gagnante quand le but est la continuité.

2.2.4. Une nouvelle influence sur les affaires du monde.

Après la Seconde Guerre mondiale, le Saint-Siège subit de plein fouet les conséquences de la bipolarisation et, en particulier, celles relatives à l'instauration du communisme dans une grande partie de l'Europe. Dès lors, l'action internationale de l'Eglise catholique s'inscrit forcément dans les sphères relevant du bloc occidental. Les diplomates pontificaux en poste derrière le rideau de fer ne sont néanmoins pas rappelés, ils sont progressivement renvoyés ou expulsés. Les concordats existants, comme celui de la Pologne, sont unilatéralement dénoncés. A la mort de Pie XII, Rome n'a plus aucun contact diplomatique avec les pays communistes de l'Est.

Il faut que Jean XXIII (1958 -1963) débloque la situation, avec son encyclique *Pacem in terris* qui pose les bases de la paix universelle en s'adressant à tous les hommes de bonne volonté sans exception.

Pour se dégager des contraintes de la guerre froide, le pontificat de Paul VI (1963-1978) tente de rétablir les liens de l' Eglise catholique avec les régimes communistes européens avec une *ostpolitik* qui remporte quelques succès ponctuels : le rapprochement avec Belgrade, où les relations diplomatiques sont rétablies en 1970, la libération de quelques évêques en Hongrie et Tchécoslovaquie, l'accord des pays baltes pour la nomination de quelques nouveaux évêques. Il y a peu d'effets immédiats, mais un contact est maintenu avec les Eglises locales, même s'il est tenu et contrôlé ; s'ensuit un faible élargissement de la liberté laissée aux fidèles pour pratiquer leur foi. Tous ces efforts, s'inscrivent dans la longue durée : dans la perspective d'une évolution des régimes communistes et du changement des hommes.

Plusieurs indices témoignent également de la volonté du Saint-Siège d' être activement présent dans différents espaces de relations internationales : les documents du Concile Vatican II, le discours de Paul VI à l' ONU en 1965, l' engagement de l' Eglise catholique sur les relations Nord-Sud (Encyclique *Populorum progressio*) et enfin, plusieurs actions diplomatiques.

Aujourd'hui le pape n'est plus, en effet, considéré comme un quelconque chef religieux. Mais le Saint-Siège est reconnu par les dirigeants politiques, reconnaissance due à l'action réfléchie des responsables de l'Eglise. Le pontife n'est plus le pape-roi, souverain d'un Etat provincial de la péninsule italienne, mais une personnalité internationale universellement respectée. Paul VI, parlant à l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1965 -il était le premier pape à aller dans le Palais de verre- se présente ainsi : *"Vous avez devant vous un homme comme vous ; il est votre frère, et parmi vous, représentants d'Etats souverains, c'est un des plus petits, investi cependant, s'il vous plaît de nous considérer ainsi, d'une minuscule, et presque symbolique souveraineté temporelle, tant il lui suffit pour être libre d'exercer sa mission spirituelle, et pour assurer à quiconque traite avec lui qu'il est indépendant de toute souveraineté de ce monde. Il n'a aucun pouvoir temporel, ni aucune ambition d'entrer en compétition avec vous ... "* Ce discours représente un texte important pour l'autodéfinition de la présence internationale du Saint-Siège.

Lorsqu'en 1978 les prétentions rivales de l'Argentine et du Chili sur les territoires côtiers du canal de Beagle menacent la paix, les nonces des deux pays convainquent les politiques responsables de régler le différend par les voies pacifiques. Les discussions, appuyées par la médiation d'un légat pontifical, aboutiront en 1984 à une solution diplomatique du conflit qui comporte la reconnaissance de l'influence de la diplomatie vaticane. Mais croire à l'inévitable succès de l'action internationale du Saint-Siège ce serait revenir, d'une façon différente, au rêve impossible de Grégoire VII du *dominium mundi*. Les combats perdus de Benoît XV et de Pie XII pour la paix montrent à l'évidence les limites de l'influence pontificale dans ce siècle où la diplomatie du Saint-Siège rencontre des difficultés nouvelles : le réveil des rivalités religieuses, les idéologies hostiles néo-libérale et néo-radical, les conflits ethniques, les défis économiques. Cependant, elle a de réelles chances de succès en temps de paix, ou si les parties sont d'accord pour demander son arbitrage. C'est le cas du différend entre l'Argentine et le Chili.

Mais des conditions très favorables sont réunies : les deux nations sont très majoritairement catholiques et les hiérarchies locales poussent les gouvernements à s'entendre sur cet arbitrage qui sauvegarde l'honneur patriotique de chacun. Dans cet ordre d'idées, notons que l'excommunication lancée par Pie XII contre le général Péron en juin 1955 précipite la chute du dictateur argentin. En revanche, les mêmes sanctions frappent les responsables hongrois de l'arrestation du cardinal Mindszenty en décembre 1949, sans effet apparent. L'ancien *limes*, s'impose. La géographie semble donc gagnante.

2.2.5. La "géographie spirituelle" de Jean-Paul II.

Le pontificat de Jean-Paul II renforce considérablement la présence de l'Eglise dans la vie internationale. Le Pape rencontre presque toujours dans ses voyages les diplomates et les chefs politiques. Il délivre publiquement ses messages et conseille les décideurs. Ses visites, à Varsovie, à Port-au-Prince, comme à La Havane quels que soient les commentaires immédiats, ont des conséquences politiques indéniables. Certains commentateurs sont même allés jusqu'à faire du Souverain Pontife le principal artisan de la défaite du communisme. Sans aller jusqu'à cette opinion extrême, il faut bien reconnaître que la démarche directe de Jean Paul II et l'activisme de sa diplomatie ont, selon toute apparence, des effets plus percutants sur l'évolution du monde que l'approche souvent plus discrète de ses prédécesseurs. L'origine slave du pape et ses contacts directs et systématiques avec les masses chrétiennes amplifient le champ d'action de l' Eglise catholique. Dans certaines régions (Europe de l' Est, Afrique ...), les structures et les personnalités ecclésiastiques occupent une place importante dans les évolutions politiques et sociales. Jean-Paul II, avec les nouveaux moyens que la technologie met à sa disposition, franchit les limites de la géographie physique qui empêchaient dans le passé toute influence au delà du *limes*. Une fois la représentation et l'exercice de la souveraineté temporelle sur le Vatican laissés au Secrétaire d'Etat, le Pape va de par le monde, réalisant ainsi son pouvoir de façon renouvelée, pouvoir pastoral qui inclut l'évangélisation, aussi bien dans les pays à l'antique tradition chrétienne que dans ceux où la présence chrétienne est plus récente, en affirmant que "le pape doit avoir une géographie universelle".

La géopolitique déterminée par l'établissement de Saint Pierre à Rome est désormais caduque.

3. L'ACTION INTERNATIONALE DU VATICAN

La nature du Saint-Siège et l'organisation de sa diplomatie. Nonces, évêques, conférences épiscopales : les "divisions" du Pape.

3.1. Le Saint-Siège.

Le Saint-Siège représente le gouvernement, l'autorité centrale et suprême de l'Eglise catholique, en laquelle il faut voir le vrai sujet de droit international. Les auteurs s'accordent à considérer le Saint-Siège comme revêtu d'une personnalité internationale et doté d'un statut particulier dans les relations internationales. Ce terme désigne la personne qui occupe le trône de Pierre, c'est-à-dire le Souverain Pontife. Par extension il recouvre aussi le Secrétariat d'Etat et les autres institutions du gouvernement central de l'Eglise. Le Saint-Siège est le porte-parole de l'Etat de la Cité du Vatican et de l'Eglise sur la scène internationale. Dans les relations diplomatiques, le Saint-Siège négocie et ratifie les documents diplomatiques qui concernent tous les fidèles de la catholicité. Il a une seule personnalité internationale, mais à un double titre : en qualité de gouvernement suprême de l'Eglise catholique, d'une part ; en qualité d'organe suprême de l'Etat du Vatican, d'autre part. Les différents documents que le Saint-Siège négocie et ratifie, ou ceux auxquels il adhère, ne visent pas seulement les habitants de la cité du Vatican mais ils concernent l'ensemble des fidèles de l'Eglise catholique. Ces derniers constituent une nation, bien particulière car elle n'a ni frontières ni territoire, une nation des âmes.

3.2. La diplomatie pontificale.

Le Vatican, avec ses 44 hectares d'églises, de palais, de musées et de jardin, n'a guère d'importance internationale, sinon celle d'abriter le Saint-Siège, auquel les Accords du Latran, comme nous avons vu précédemment, ont reconnu en 1929 les droits d'un Etat souverain. Le Saint-Siège est le véritable gouvernement de l'Eglise, avec à sa tête le souverain pontife, jouissant par ailleurs des caractères d'un chef d'Etat - ce que les autres Etats n'ont pas contesté, même aux plus durs moments de la guerre froide. Ce sujet international développe une activité systématique par l'intermédiaire d'un service diplomatique qui se rattache à la personne du Pape. Est-il légitime pour l'Eglise de Jésus-Christ d'avoir une diplomatie, se demandent certains non catholiques et même certains catholiques? Ce n'est pas un débat théologico-juridique que nous voulons aborder ici, nous allons analyser le système, qui existe et il est efficace.

3.2.1. La spécificité.

L'Eglise catholique se présente donc avec des caractéristiques uniques, elle est en effet la seule religion qui ait à sa disposition un sujet étatique internationalement reconnu, le Saint-Siège. La cité du Vatican n'est pas un Etat religieux tel que peuvent l'avoir été ceux du passé tel que le Tibet, les principautés ecclésiastiques, ou -actuellement- le Mont Athos (bien que dans ce dernier cas il ne s'agisse pas

à proprement parler d'un véritable Etat indépendant). Le Vatican n'est pas non plus un des micro-Etats européens dont l'existence est soutenue par un large tourisme. La colline vaticane n'est pas non plus assimilable au siège d'une organisation internationale dotée de garanties, comme celle de l'ONU à New York. Sa souveraineté est utilisée au service de l'activité religieuse du Pape, du Saint-Siège et de leur engagement international. Le Pape ne renonce donc pas à une "souveraineté temporelle", cependant considérée comme seulement symbolique, comme nous l'avons vu dans la citation du discours de Paul VI à l'ONU, et instrumentale pour un autre genre de service mais place son Eglise dans la communauté des Etats avec un profil particulier. L'Eglise catholique déploie donc sa propre politique internationale systématique, officiellement en relation avec les Etats et les organisations internationales. Ce profil international représente une caractéristique particulière de l'Eglise catholique par rapport aux autres religions. Nous avons vu comment toute la politique du Saint-Siège, pendant le processus d'unification italien et jusqu'à l'Accord du Latran, a été menée de façon à éviter que le Pape et les organes centraux de l'Eglise ne soient assujettis à un Etat national, comme l'Etat italien. Cela aurait porté un coup fatal à une susceptible supranationalité du Saint-Siège. Constatons en effet que la structure étatique du Saint-Siège permet la diplomatie et conditionne la négociation. Elle crée une sorte d'égalité de nature entre les partenaires qui sans elle serait impossible. Il serait plus difficile, sinon impossible, d'ajuster un Etat à une Eglise qui soit seulement Eglise sans que le partenaire étatique ne la brise ou ne la soumette. Car, dans cette hypothèse, le chef religieux serait nécessairement le sujet d'un prince, et le dialogue deviendrait rapidement inégal. L'exemple de l'Eglise orthodoxe est clair, sa symbiose avec l'Empire ou l'Etat-nation lui interdit de posséder cette fiction juridique étatique qui garantit sa liberté. La mise en oeuvre de cette symbiose aussi bien à Byzance dans l'ancien Empire, qu'à Moscou avant et après 1917, et qu'aujourd'hui, montre bien le déficit d'autonomie de cette Eglise dans cette perspective.

3.2.2. Les atouts mais des limites aussi.

La diplomatie vaticane possède une vision planétaire de son action ; puisque l'Eglise de Rome est universelle, le Vatican représente donc une formidable centrale de recueil d'informations qui affluent du monde entier.

Etre la diplomatie de l'Eglise n'enlève rien de leur tâche propre aux diplomates qui l'exercent, mais la leur complique singulièrement. Elle introduit dans leurs démarches des dimensions, des préoccupations autres que celles de leurs confrères. Ils n'ont pas un territoire, des frontières nationales, des intérêts militaires et stratégiques à protéger. Mais leur but est de défendre la liberté de l'Eglise et sa continuité. Etant donné le caractère mixte des objectifs poursuivis, la diplomatie du Saint-Siège comporte des facteurs de succès et des éléments de faiblesse. Le recrutement et la formation du personnel diplomatique pontifical constituent les premiers des atouts. L'Académie ecclésiastique de Rome s'est fortement perfectionnée au fil des années. Le cardinal secrétaire d'Etat qui nomme le prélat directeur de l'Académie a la haute main sur son fonctionnement. Il approuve chaque année les candidats proposés par leurs évêques d'après leurs aptitudes particulières. Il n'y a pas

de concours d'entrée, ni de candidature spontanée. L'évêque qui propose un sujet s'en prive à l'avenir pour le service de son diocèse : il doit néanmoins garantir les frais d'études et de pension de son candidat, si celui-ci est admis. Ces sacrifices et le contrôle du Secrétariat d'Etat limitent au nécessaire le recrutement. Actuellement, il y a un peu moins de trois cents diplomates romains en poste dans les divers pays et organisations internationales, une vingtaine de délégués apostoliques officiellement sans caractère diplomatique, et une trentaine de diplomates en service au Secrétariat d'Etat. Au total, le corps diplomatique n'atteint pas cinq cents fonctionnaires. Les missions les plus importantes, comme Washington ou Paris, fonctionnent avec trois diplomates professionnels : le nonce, un conseiller, un auditeur assistés d'un secrétariat très réduit. Une grande nonciature abrite une dizaine de personnes.

Sur les neuf papes du XXème siècle, six sont issus de la diplomatie, et ceci peut faire penser que cette fonction est une des meilleures pour l'acquisition de la vision universelle indispensable à celui qui devra siéger sur le trône de Pierre. Et il est en particulier intéressant de remarquer qu'Angelo Roncalli (futur Jean XXIII) avant d'être nommé nonce à Paris, avait été dix ans délégué apostolique en Turquie et en Grèce, neuf ans en Bulgarie n'ayant reçu aucune formation diplomatique. En revanche, Jean-Baptiste Montini, (futur Paul VI) nommé attaché de nonciature à Varsovie en 1923 après un brillant diplôme à l'Académie des nobles ecclésiastiques (l'actuelle Académie ecclésiastique) ne s'acclimate guère et il est rappelé à Rome dès l'automne de la même année. Mgr. Pacelli, nonce à Munich et puis à Berlin, devenu Pie XII incarne le mieux les qualités et les limites du diplomate pontifical. Marqué par la double menace du communisme et du nazisme, il est victime de la longue tradition diplomatique vaticane. Sa politique a illustré les ambiguïtés et nourri les controverses, marquant ainsi les limites d'une action purement diplomatique et de la croyance dans l'efficacité des démarches discrètes de gouvernement à gouvernement.

La particularité du Saint-Siège, personnalité juridique internationale qui représente un Etat dont la force n'est pas constituée par l'extension territoriale sur laquelle résiderait un peuple national, impose une nouvelle forme d'action diplomatique.

Avec les orientations du Concile Vatican II, un débat s'ouvre en effet sur l'opportunité de continuer l'oeuvre diplomatique dans une optique géopolitique. La critique tend surtout à mettre en question le contrôle exercé par les représentations pontificales sur les Eglises locales. La diplomatie, en outre, apparaît comme un résidu de temporalisme dont l'Eglise doit se libérer. Et nous verrons ensuite l'Eglise sortir de cette impasse.

3.2.3. Une centrale transnationale dans une cité sacrée.

Le Saint-Siège tient à sa souveraineté, et tient donc à ne pas être confondu avec l'Italie, et par conséquent n'accepte pas que le corps

diplomatie accrédité à l'intérieur du Vatican soit composé du même personnel que celui qui est accrédité auprès de l'Etat Italien. La nette distinction entre les deux corps diplomatiques n'exclut toutefois pas que, informellement, le Saint-Siège puisse utiliser les diplomates accrédités pour l'Italie en cas d'absence de relations avec quelques pays, comme c'est arrivé avec l'URSS et Israël. Toutefois, il n'existe pas de frontière réelle de séparation (même si des frontières claires sont tracées et si les territoires du Vatican sont délimités) entre le Vatican et Rome. Les institutions vaticanes, même si elles ont des garanties particulières, font partie du tissu urbain. Rome est en outre le diocèse du Pape et c'est également pour cette raison qu'elle n'est pas considérée comme étant une réalité à part par rapport à la fonction développée par le Saint-Siège. C'est dans cette perspective que s'explique la reconnaissance du caractère de "cité sacrée" dans l'article n. 1 du Concordat. Du reste le Saint-Siège a voulu que les ordres majeurs installent à Rome leur siège général.

La contiguïté fait qu'il se crée une osmose, ou au moins une communication, entre les ressources et les institutions centrales du catholicisme et celles de la cité romaine.

La diplomatie vaticane, comme toute l'administration centrale du Saint-Siège, a fortement internationalisé son personnel dans les dernières décennies, alors qu'auparavant celui-ci était presque exclusivement italien. Des éléments non italiens ont donc été introduits à tous les niveaux de l'administration vaticane avec l'intention de mettre en évidence le caractère universel de l'Eglise. L'internationalisation pose de nouveaux problèmes, comme la difficile acquisition d'un langage homogène, comme cela pouvait exister à l'intérieur d'une culture nationale avec des itinéraires de formation communs. Le Saint-Siège est donc devenue davantage semblable aux organisations internationales. Toutefois, la différence de fond est nette. Le Saint-Siège ne se présente pas comme un organisme représentatif d'entités diverses et ses décisions ne sont pas collégiales. Le Saint-Siège est l'instrument du gouvernement du Pape.

3.2.4. Les outils.

Pour la détermination des lignes politiques et de la géopolitique, les diplomates du Vatican s'appuient sur le Secrétariat d'Etat. Le Secrétariat est composé de deux Sections, Affaires Générales et Rapports avec les Etats, le Secrétaire d'Etat supervise l'ensemble, pendant que le responsable de la Section des Rapports avec les Etats est considéré comme le "ministre des affaires étrangères" du Vatican. La Section des Rapports avec les Etats est l'héritier de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, née à l'époque de la Révolution Française pour suivre les nouvelles questions créées par les bouleversements politiques. Cette congrégation a été ensuite chargée de s'occuper de la politique du concordat, jusqu'à devenir le bureau du Vatican pour les relations internationales.

D'autres institutions vaticanes contribuent à déterminer la politique internationale du Saint-Siège. Deux dicastères de la curie romaine ont des compétences territoriales spécifiques : la Congrégation pour les Eglises orientales, chargée des catholiques orientaux spécialement au Moyen Orient et en Europe de l'Est, et la Congrégation de l'évangélisation des peuples qui guide les diocèses nouveaux dans le Tiers Monde et l'activité missionnaire.

Il existe en outre un autre dicastère qui a une importance particulière dans le domaine international, c'est le conseil *Iustitia et Pax* dont le devoir international est de suivre les problèmes de justice, de développement, des droits de l'homme, de la paix et de la liberté religieuse en coopérant avec les diverses réalités du monde catholique et en promouvant la collaboration avec des organismes non catholiques.

Une des spécificités de la diplomatie vaticane est, comme nous avons déjà eu l'occasion de le vérifier concernant les nonciatures, le nombre réduit des attachés aux divers "postes clés". La Section des Rapports avec les autres Etats n'est, par exemple, composée que de 26 ecclésiastiques auxquels on peut ajouter 6 attachés de secrétariat et 2 attachés techniques.

3.2.5. Sant'Egidio, un nouvel outil diplomatique?

La Communauté de Sant'Egidio a été créée à Rome en 1968 par un groupe d'étudiants. Elle compte aujourd'hui environ 15000 adhérents et est diffusée dans une vingtaine de pays mais possède un fort enracinement à Rome et en Italie surtout. Le Sant'Egidio est une association religieuse qui, partant de la coopération et de l'aide d'urgence, a développé sa capacité à intervenir dans la diplomatie internationale au point qu'elle a été déterminante dans la résolution de la crise au Mozambique. Dans son action internationale le Sant'Egidio n'est pas une émanation du Saint-Siège, il ne répond pas directement au Secrétariat d'Etat du Vatican, de même que ce dernier n'est pas formellement responsable de l'action développée par la Communauté. Cependant, le Sant'Egidio représente pleinement l'esprit oecuménique, universel et supranational de la géopolitique vaticane. Le cas du Mozambique est en fait l'expression d'une nouvelle façon de faire de la diplomatie vaticane. Elle agit par l'intermédiaire d'une organisation qui, grâce au mérite acquis dans le domaine de l'assistance, est appelée à développer dans la sphère internationale, d'abord une fonction de médiation, et ensuite une véritable action diplomatique. Elle représente donc une réponse à l'accusation de temporalisme faite à la diplomatie vaticane classique.

3.3. La force des évêques.

La présence de l'Eglise sur la scène internationale ne se limite pas à celle d'organes centraux et diplomatiques. En effet, l'action géopolitique du Saint-Siège serait incompréhensible si on ne faisait pas référence au rôle des

épiscopats nationaux. Les Conférences épiscopales, nationales ou régionales, pourvues d'organes de direction et de bureaux propres, réunissent les diocèses locaux.

3.3.1. Les structures territoriales.

L'unité de mesure essentielle de la géopolitique vaticane est le diocèse, qui par ailleurs est également le pivot de la vie pastorale. Gérer son territoire et revoir ses frontières tout en tenant compte de l'évolution de la scène nationale et internationale est une des activités premières du gouvernement de l'Eglise. Cette activité concerne tous les niveaux de l'Eglise, du menu clergé aux évêques, en passant par la curie romaine et le pape à qui revient toujours le dernier mot.

On risque de mal comprendre ces exercices sophistiqués de géopolitique si l'on s'en tient à l'approche statique, administrative et juridique habituelle en sciences politiques. En fait, le tracé des frontières diocésaines est à Rome l'objet d'une réflexion géopolitique intense et raffinée. On tient compte des parties en présence, de la pertinence de leur argumentation sur la question territoriale, mais surtout de l'intérêt global de la catholicité tout entière. Ce qu'un Etat nomme son "intérêt national", le Saint-Siège l'appelle "intérêt catholique". Il est difficile, pour un Etat national, de prendre en compte les impulsions et les tensions qui participent à la définition de l'intérêt commun. On peut supposer que, pour le Saint-Siège -en tant qu'il est le gouvernement mondial de l'Eglise- il est d'autant plus ardu de trouver un point d'équilibre entre les représentations géopolitiques contraires des ou dans les différentes conférences épiscopales, diocésaines et même paroissiales.

Dans l'histoire, il est arrivé plusieurs fois que le pape modifie le territoire ecclésiastique selon des critères géopolitiques. De telles décisions ont touché et touchent encore l'avenir de communautés catholiques actives dans des Etats qui s'opposent politiquement et militairement parfois. C'est le cas, après la seconde guerre mondiale, des diocèses germano-polonais à cheval sur la ligne Oder-Neisse. La décision de ne pas aligner les structures territoriales et administratives sur les nouvelles frontières issues de la guerre est à l'origine d'une querelle avec le gouvernement de Varsovie, laquelle ne se terminera qu'en 1972 avec la réorganisation des frontières diocésaines. Il est intéressant de voir la façon dont, dans cette région suite à la première guerre mondiale, le pro-nonce Montini alors en place mais ensuite rappelé à Rome ainsi que nous l'avons déjà dit, avait déjà affronté le problème des frontières diocésaines. Il était chargé d'étudier le découpage des diocèses dans les limites du nouvel Etat né du traité de Versailles et des arbitrages frontaliers, suite à la victoire de Varsovie sur les Soviétiques.

Le cas des diocèses de l'ex-Yougoslavie est également significatif de la manière dont la question du territoire diocésain peut devenir un sujet de géopolitique.



En observant l'évolution des

événements survenus au moment où commencent à se manifester les signes de l'effritement définitif de la Fédération yougoslave, on se rend compte de la façon dont le Saint-Siège s'oriente en faveur d'un partage de la Fédération bien avant que cela ne soit ratifié par des actes officiels. Si cela apparaît, ce n'est pas à cause du fait que la reconnaissance officielle de la Slovaquie et de la Croatie par le Vatican précède de deux jours celle de l'Europe (12 et 15 janvier 1992). Mais on peut l'affirmer, car on sait que le Vatican avait prévu depuis novembre 1991 de diviser le territoire de la Fédération en conférences épiscopales séparées en englobant justement des territoires appartenant, d'un point de vue administratif, à une république ou à une région autonome dans la juridiction de diocèses territorialement dépendants d'un pouvoir central différent. Le cas le plus éclatant, mais ce n'est pas le seul, est celui du diocèse croate de Dakovo qui s'étend au delà de la frontière de la Vojvodine. De cette façon, le Saint-Siège non seulement anticipe une reconnaissance politique encore *in fieri* à travers des actes canoniques, mais aussi redessine des frontières idéales dont les parties en présence peuvent tenir compte.

3.3.2. Le rôle politique.

Les conférences épiscopales ont une fonction déterminante également dans les rapports entre le Saint-Siège et le gouvernement local. La ligne politique, en effet, tenue par le Vatican à l'égard d'un gouvernement résulte toujours d'une concertation avec l'épiscopat.

Les prises de position de certains évêchés ont eu de l'importance au delà des frontières de leur propre pays. Que l'on pense aux problèmes de la guerre et surtout à ceux de la dissuasion nucléaire à propos desquels, dans les années 80, les conférences épiscopales développent des lignes différentes : les évêques d'Amérique du nord sont bien plus critiques que ne le sont les évêchés français ou allemands qui sentent majoritairement la menace de l'Est. Dans un cadre qui présente une diversité d'opinions, le Saint-Siège exerce une fonction de médiation et de synthèse. En 1983, les représentants des évêques de sept pays de l'Otan sont donc convoqués à Rome pour une "consultation informelle sur la paix et le désarmement".

Les organisations caritatives et d'assistance, qui s'appuient sur quelques évêchés plus riches, comme ceux des Etats Unis, de l'Allemagne, de la France et de l'Italie, engagent leurs ressources selon une politique d'aide internationale qu'ils définissent eux-mêmes, en concertation avec le Saint-Siège et qui a des connotations géopolitiques.

Les évêques, en outre, ne manquent pas de prendre position sur les problèmes généraux de la vie à l'intérieur de leurs pays, surtout s'il s'agit de questions éthiques et sociales. Cependant, ils évitent de s'engager trop directement sur les questions politiques. Toutefois, pendant les dix dernières années en Afrique, des évêchés entiers et quelques évêques ont exercé une fonction importante dans la crise des Etats dans la transition vers la démocratie. En 1989 par exemple, les évêques angolais parlent de réconciliation nationale dans un pays alors déchiré par la guerre civile. En 1990, l'évêché ivoirien fait un bilan de la crise du "miracle économique". En 1991, une lettre pastorale des évêques ruandais insiste sur l'exigence du multipartisme. Quelques évêques sont impliqués dans des actions délicates de médiation entre gouvernement et opposition ; c'est le cas de Monseigneur Gonçalves au Mozambique. D'autres sont impliqués dans des actions de transition vers la démocratie, comme Monseigneur de Souza au Cameroun, Kombo au Congo ou encore Monengwo au Zaïre. Les évêques jouent donc un rôle politique dans les sociétés africaines, qu'ils ne jouent pas dans les autres pays. Ces ecclésiastiques expriment avec une certaine impartialité la volonté de paix et de démocratie du peuple, alors même qu'il existe un climat de méfiance généralisé à l'égard d'une classe dirigeante désormais privée de crédibilité et de l'agrément de populaire.

Le Saint-Siège d'autre part, ne semble pas favoriser actuellement l'implication directe des évêques dans les fonctions de type politique, même si elles sont largement acceptées. Un engagement de cette sorte paraît transitoire et assez risqué pour l'Eglise elle-même.

3.4. La présence dans les organisations internationales.

L'impasse présentée par les objections faites à la diplomatie classique, signe de temporalisme, est surmontée par Paul VI. Ce défenseur résolu du service diplomatique, en lui assurant une présence active dans les enceintes internationales, permet au Saint-Siège de participer pleinement aux grands débats, grâce à la personnalité internationale qui lui est reconnue. Paul VI a dit à un interlocuteur : " Nous avons manqué le train des syndicats, nous ne voulons pas manquer celui des organisations internationales ".

C'est Pie XII qui, malgré ses échecs diplomatiques, envisage le premier la nécessité d'une organisation internationale susceptible de s'opposer à l'arbitraire des Etats. Ensuite Paul VI décide de la participation du Saint-Siège, au même titre que les autres Etats européens, à la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe. La décision être présents à Helsinki, en 1975, et dans le processus qui s'ensuit, est conforme à la volonté qu'a le Vatican de penser l'Europe de façon unitaire.

Le Saint-Siège est donc aujourd'hui présent et actif, en tant que membre ou observateur selon le cas, dans la plupart des grandes organisations internationales (ONU, UNESCO, ONUDI, OIT, OMS, FAO, AIEA, OSCE, Conseil d'Europe ...). Il participe aux grandes conférences internationales (Genève, Helsinki, Paris, Vienne, Le Caire, Pékin...).

Lorsque le Saint-Siège est membre d'une organisation internationale, un délégué permanent l'y représente. Il prend alors part aux délibérations, et bénéficie du droit de vote. Il en est ainsi, par exemple à l'Organisation des Nations Unies pour le Développement (ONUDI), et à l'Agence internationale de l'Energie Atomique (AIEA). A l'inverse, dans les organisations dont il n'est pas membre à part entière, telles que l'ONU, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ou l'Organisation Internationale du Travail (OIT), il est représenté par un observateur permanent. Ce dernier ne dispose pas du droit de vote mais peut en revanche assister aux délibérations, prendre la parole et recevoir la documentation officielle. Ce statut d'observateur permet à l'Eglise de se placer au-dessus de la compétition inter-étatique. L'universalité du Saint-Siège est soulignée par sa participation aux cinq commissions régionales de l'ECOSOC, le Conseil Economique et Social des Nations Unies. D'autre part, cette universalité lui permet d'accroître son influence en tant que membre tant de l'Organisation des Etats Américains (OEA) que de la Conférence pour la stabilité et la sécurité en Europe (CSCE), aujourd'hui l'OSCE.

Le Saint-Siège agit donc comme un Etat, mais pas uniquement comme un Etat. Il cherche en effet toujours à agir également en tant qu'Eglise, c'est-à-dire qu'il se conforme à des considérations " catholiques " et suit une politique d'intervention généralisée. L'ensemble peut donner un sentiment d'ambiguïté et de dispersion sur la scène internationale. En réalité, la pensée est unifiée autour de principes défendus devant les plus hautes instances internationales. Ce sont les principes mêmes que Pierre avait ramenés de Judée à Rome avec une visée déjà universelle.

4. L'INFLUENCE DU VATICAN SUR L'ACTION INTERNATIONALE DE L'ITALIE

Sur un des aspects au moins de sa condition géopolitique, l'Italie est un cas unique. Le gouvernement italien doit, en effet, compter avec une politique "parallèle" qui agit depuis son territoire. Sur ce même territoire, en effet, deux pouvoirs différents et distincts se côtoient. Le premier c'est l'Italie, petite puissance dont le rang bien précis est sanctionné par son appartenance au groupe des Sept (G7) et par la position qu'il occupe au sein de la communauté internationale.

Le second c'est l'Eglise catholique qui n'a de place précise dans aucune liste qu'elle soit hypothétique ou réelle. Elle peut cependant être considérée à bon droit comme une grande puissance *sui generis*, à cause des réflexes politiques de son magistère, des relations que le Saint-Siège entretient avec le monde entier et de l'influence qu'il exerce au sein de la communauté internationale.

Il est donc évident que l'action politique et géopolitique italienne ne peut ignorer les instances vaticanes. Mais ce n'est pas pour autant que l'Italie renonce à la sauvegarde de ses intérêts nationaux.

4.1. Un avantage pour les Italiens, un inconvénient pour l'Italie.

Cette cohabitation millénaire, inégale et forcée, a apporté à l'Italie au cours des siècles des avantages et des inconvénients. A certains moments, il s'est presque effectué une symbiose, à d'autres au contraire, celle-ci s'est transformée en une vive opposition. Depuis la "Donation Constantinienne" jusqu'à 1870, la Curie romaine s'est battue avec acharnement et succès pour empêcher l'unification de la péninsule. Elle craignait en effet qu'y naisse un Etat assez fort pour exercer son influence sur la papauté. Mais d'un autre côté, l'Eglise catholique permettait à une classe dirigeante de haut niveau de devenir un des moteurs principaux de la politique mondiale. Et cela par l'accession des cardinaux, majoritairement italiens pendant des siècles, à la papauté et au Sacré-Collège.

A cette époque, le fait que le trône de Pierre et le Collège cardinalice soient une prérogative presque exclusivement italienne comporte en même temps de lourdes contre-indications. Ceux-ci, en effet, drainent une partie des meilleurs éléments, attirés par la carrière ecclésiastique Et ce drainage appauvrit le réservoir potentiel des élites italiennes.

4.2. Une Eglise libre dans un Etat libre?

La parenthèse que constitue la période qui va de 1870 aux accords du Latran voit la naissance des partis catholiques qui s'imposent comme éléments fondamentaux de la dialectique politique italienne. A ce moment, la politique nationale italienne en vient à subir des influences extérieures et intérieures. De l'extérieur, elle est influencée par les prises de position du Saint-Siège, et de l'intérieur, par un parti qui doit tenir compte des orientations d'une Eglise dont il reçoit en échange, surtout pendant les années d'opposition résolue au communisme, une aide électorale efficace.

Le Concile Vatican II complique encore la situation. Avant lui, l'Eglise se présente comme un bloc monolithique dans lequel seules la hiérarchie et la Curie font de la politique. La hiérarchie, même si elle prêche les béatitudes de l'Evangile, agit dans la plupart des cas avec un réalisme et une absence de préjugés qui n'ont rien à envier à ceux des autres gouvernements. En faisant accéder les laïques à une position, à certains égards paritaire à la hiérarchie ecclésiastique, et en imposant une nouvelle politique fondée sur le retour au message évangélique originel de paix et de solidarité humaine universelle, l'Eglise se reconnaît responsable à l'égard de l'humanité toute entière, sans distinction de croyance. En Italie, la nouvelle orientation comporte, en politique extérieure, la mise en évidence progressive du contraste entre le choix du Vatican toujours plus "tiers-mondiste" et celui de Rome surtout dirigé vers l'Alliance Atlantique et la communauté européenne. Pour résoudre ce contraste l'Italie adopte une solution particulière et unique. Pendant des décennies, en effet, deux lignes politiques diverses coexistent au sein du gouvernement italien. La première, pro-occidentale et atlantiste, se réfère en principe au Ministère de la Défense, dont le Ministère est le plus étroitement lié au système d'alliances dans lequel le pays est inséré de façon stable. La deuxième, largement ouverte sur les pays en voie de développement, est gérée en revanche par le Ministère des Affaires Etrangères. Entre ces deux secteurs, le président du conseil se pose en arbitre. Il est évident que d'autres facteurs aussi, notamment la nécessité de maintenir un dialogue constant avec la rive arabe de la Méditerranée, contribuent à déterminer ces positions. Le rôle de l'Eglise y est de toute façon globalement déterminant, bien que peu visible.

Egalement, quand éclate la Guerre du Golfe, le fait que le Pape s'oppose à une intervention conditionne la position de l'Italie. Tout en participant à la coalition avec ses unités aériennes et navales, l'Italie tient constamment la porte ouverte au compromis en se déclarant justement favorable à la tentative de dernière minute amorcée par les propositions de Gorbatchev, lesquelles seront nettement rejetées par les autres membres.

L'autre cas est celui de la crise yougoslave. Les décisions du Vatican y ont une impulsion qui s'ajoute à d'autres composantes internationales et qui amèneront l'Italie à adopter une certaine ligne politique. La docilité avec laquelle l'Italie se plie aux requêtes allemandes concernant la reconnaissance de Ljubljana et Zagreb, contraire à ses intérêts nationaux, se comprend mieux si l'on tient compte des orientations géopolitiques du Vatican précédemment

illustrées. L'attitude de Jean-Paul II à l'égard de l'intervention armée favorise une participation significative au contingent multinational en Bosnie Herzégovine. Le Pape a eu ici une attitude radicalement différente de celle qu'il avait eue pendant la guerre du Golfe. C'est le signe d'une pensée géopolitique.

Il y a enfin un cas unique, celui du Mozambique. Ici, l'Etat italien met ses Forces Armées à la disposition de l'Eglise catholique. Celle-ci ne dispose en effet d'aucun instrument militaire pour faire respecter les accords qui résultent de la médiation d'une organisation non-gouvernementale d'inspiration catholique telle que la "Comunità di Sant'Egidio".

La spécificité de ce cas mérite un rappel historique. En 1992, le Mozambique est le pays le plus pauvre d'Afrique, en raison d'une guerre civile commencée en 1976 entre le régime communiste issu de la décolonisation et le mouvement de résistance nationale. Cette guerre a fait plus d'un million de morts. L'Eglise est persécutée, la pratique du culte interdite et le clergé emprisonné. Dès la fin des années 1980, la "Comunità di Sant'Egidio" se saisit de la question du Mozambique, d'abord au travers d'une aide humanitaire, puis en qualité d'alternative diplomatique. C'est à Rome, auprès du siège de l'organisation, dans le quartier de Trastevere, qu'est signée le 4 octobre 1992 l'accord qui apportera la paix au Mozambique. Et le Pape Jean-Paul II consacre cette paix en accordant une audience aux protagonistes, le lendemain. Les accords prévoient la cessation des hostilités, la dissolution des 2 factions armées, la constitution d'une Armée unique au Mozambique et l'organisation d'élections libres. Mais qui garantira l'application des accords? Les parties se retournent vers l'ONU. Mais il n'est pas facile de trouver des Etats disposés à s'engager dans une opération concernant un pays qui ne s'inscrit pas dans leurs zones d'intérêts. Sur cette question du Mozambique, l'Italie, comme tous les autres pays de l'hémisphère nordique, n'a aucun intérêt à défendre. Seul existe l'intérêt de l'Eglise catholique. De plus, ni l'ONU ni le Vatican ne disposent de forces propres pour garantir le respect des accords. Nous ignorons tous des contacts initiaux, non officiels, pris entre le Saint-Siège et le gouvernement italien, mais de fait le 17 novembre 1992, le Secrétaire général de l'ONU adresse au gouvernement italien une demande officielle écrite concernant l'engagement de forces militaires italiennes au Mozambique, dans le cadre de l'Opération ONUMOZ, autorisé par la résolution 797/92 du Conseil de Sécurité. Le commandement de l'opération est confié à un général brésilien, l'Italie mettant à disposition une force de 2000 hommes sur un total d'environ 5000. Ainsi, le dispositif est constitué d'une brigade italienne, de 4 bataillons, respectivement du Bangladesh, du Botswana, de l'Uruguay et de la Zambie, en plus de quelques petites unités provenant d'Argentine, du Japon, d'Inde et du Portugal. L'opération prendra fin en décembre 1994, après le déroulement des premières élections libres. A ce moment, la liberté de culte est rétablie. L'Eglise crucifiée du Mozambique voit sa résurrection garantie par une nation, l'Italie, qui se sent obligée d'intervenir du simple fait qu'elle abrite le Saint-Siège.

La géopolitique du Vatican et la politique de sécurité et de défense italienne sont donc en corrélation dans une fragile et permanente recherche

d'équilibre entre des exigences variées. La distinction entre le Saint-Siège et la politique internationale italienne est évidente, étant donné qu'il s'agit de deux entités ayant des visions géopolitiques et des intérêts différents. L'une est "catholique", l'autre est "nationale". Dans cette distinction, il ne faut toutefois pas sous-estimer l'entrelacement des hommes, des idées et des rapports qui constitue une des spécificités de Rome.

5. CONCLUSION

Le religieux et le politique ne peuvent guère être dissociés : l'un et l'autre concernent le même aspect de l'existence humaine, la vie collective. A une objection immédiate qui dirait que le religieux est surtout le rapport individuel entre l'homme et son Dieu, nous répondrions que ce domaine est plutôt celui de la foi. La religion est plutôt la structure à l'intérieur de laquelle la foi est vécue. L'Eglise catholique romaine n'échappe pas à cette catégorisation.

Au terme de ce mémoire, nous pouvons affirmer avoir constaté que l'Eglise catholique peut être définie comme un sujet international. C'est-à-dire que c'est une structure collective organisée qui possède une volonté et une capacité uniques d'action et dispose d'une organisation transnationale hiérarchisée, fonctionnant selon des règles strictes. Le Pape est à sa tête. L'Eglise catholique occupe donc une place particulière dans les relations internationales. C'est avant tout à sa capacité de perpétuation et d'adaptation qu'elle doit, dans l'histoire, son statut privilégié parmi les autres religions. En effet, pendant plusieurs siècles, elle a été étroitement associée à l'évolution des sociétés occidentales. Jusqu'à la fin de l'époque moderne, le pouvoir religieux de Rome a arbitré le pouvoir politique. Médiations et bons offices se substituent aujourd'hui à l'arbitrage de la diplomatie. Mais surtout, l'esprit a changé. En vertu de la distinction évangélique entre le spirituel et le temporel, l'Eglise se définit comme une société souveraine dans son ordre à l'instar de l'Etat dans le sien. Représentée par le Saint-Siège, autorité suprême, l'Eglise catholique est la seule institution confessionnelle à avoir accès aux relations diplomatiques officielles. Membre de plein droit de la communauté internationale, le Saint-Siège est présent dans les grands débats et fait entendre sa voix dans les enceintes internationales. La perte des Etats pontificaux n'a pas diminué le rôle de magistrature morale que l'Eglise catholique exerce sur la scène internationale. Bien que la politique de l'Eglise catholique soit aujourd'hui centrée sur le principe de l'autonomie, elle ne poursuit plus la confessionnalisation de l'Etat. En Italie, l'entrelacement de l'Eglise et de l'Etat signifie une influence indirecte du Vatican sur l'action géopolitique italienne. On doit nécessairement en tenir compte. A la différence de Staline qui estimait les possibilités du pape en termes militaires (Combien de divisions possède le pape ?), nous sommes aujourd'hui tous conscients de

l'extrême importance qu'a le Saint-Siège en tant qu'acteur *sui generis*, ayant sa vision géopolitique propre, dans la politique internationale

L'Eglise est parfois envisagée comme une société " supranationale ". Mais elle ne plane pas au-dessus des nations, elle est inscrite dans leur histoire et leur culture, mieux vaut donc dire " plurinationale ". Mieux encore, on pourrait parler d'un monde catholique qui recoupe les différentes nations et pénètre les divers Etats à des niveaux différents. Nous pouvons délimiter sur une carte la " zone de pertinence " des interventions pontificales. Non seulement, quoi qu'on dise, la Pologne et l'Europe de l'Est, mais aussi de grandes parties du Tiers Monde : l'Amérique latine, l'Afrique noire, voire l'Extrême-Orient (Les Philippines). Un constat s'impose donc en cette fin de siècle : le poids central du Tiers Monde. L'Eglise, après le Concile Vatican II, a su être beaucoup plus à l'écoute des détresses profondes des populations défavorisées de ces aires géopolitiques.

Son action est donc plus efficace dans un contexte international que dans celui d'une seule nation. Sa contribution à l'évolution des pays de l'Est a été incontestable, alors même qu'elle ne parvenait pas à influencer les choix politiques des nations occidentales sur des questions comme celles du divorce ou de l'avortement.

Paradoxalement, l'influence de l'Eglise s'est montrée plus forte dans les pays où elle est combattue que dans ceux où elle est libre. On pourrait donc en conclure que la dynamique vaticane est offensive plus que défensive. Mais il s'agit là d'un domaine d'étude plus stratégique que géopolitique.

APPENDICE : Considérations géopolitiques sur l'élection du prochain Pape.

La doctrine catholique précise que les cardinaux en Conclave, pendant l'élection du pape, sont inspirés par le Saint Esprit. En réalité, le nombre élevé des scrutins indique que la convergence des choix vers un cardinal particulier qu'on mettra sur le trône de Pierre est le fruit de médiations et d'alliances.

Tout en souhaitant une vie longue encore à Jean-Paul II et sans prétendre faire oeuvre de prophétie, on voit bien, si on fait une analyse géographique de la situation, que l'élection du prochain Souverain Pontife de Rome présentera des nouveautés non négligeables.

Quelle est la composition aujourd'hui du Sacré Collège et qui sont les *papabili*, les éventuels successeurs? Les cardinaux sont au nombre de 167, dont 120 âgés de moins de quatre-vingts ans seraient électeurs du pape en

cas de conclave. L'influence de Jean-Paul II est écrasante, puisqu'il en a nommé 123.

C'est surtout la composition géographique du collège qui changera avec ce dernier consistoire. Si l'Europe détient encore le plus grand nombre de cardinaux (87, dont 16 d'Europe de l'Est), le Vieux Continent n'a plus que 55 électeurs, soit moins de la moitié du corps électoral (120). L'Amérique latine vient ensuite avec 27 cardinaux, dont 21 électeurs ; puis l'Afrique (17 cardinaux, dont 15 électeurs) ; l'Asie (16 cardinaux, dont 13 électeurs) ; l'Amérique du Nord (16 cardinaux, dont 12 électeurs) et l'Océanie (4 cardinaux, tous électeurs).

La conséquence de cet éclatement des nationalités est que les blocs de pression disparaissent, tout comme les minorités de blocage. L'Italie, traditionnelle pépinière de papes, n'a plus que 19 électeurs (sur 37 cardinaux), dont 10 seulement de la curie, et ne détient plus le tiers de voix nécessaires pour bloquer l'élection.

Trois pays entrent pour la première fois dans le Sacré Collège (la Bosnie-Herzégovine, l'Albanie et la Biélorussie) et 4 évêques de moins de soixante ans y accèdent, dont le cardinal Puljic de Sarajevo qui n'a que quarante-neuf ans.

L'internationalisation du corps électoral risque donc déjouer tous les pronostics.

BIBLIOGRAPHIE

-

REVUES :

-

1. CAHIERS FRANÇAIS, n. 273 octobre-décembre 1995 ;
2. COMMENTAIRES, n. 78 Été 1997 ;
3. COMMUNIO, n. 112, mars-avril 1994 ;
4. CONCILIUM, n. 213, 1987
5. ESPRIT, n. 1667 Décembre 1987.
6. ETUDES, n. 4, avril 1995 ;
7. GEOPOLITIQUE, n. 58, Été 1997 ;
8. GEOPOLITIQUE, n. 45, Printemps 1994 ;
9. HERODOTE, n. 56, janvier-mars 1990 ;
10. LE MONDE, 7, 8, 9, août 1985 ;
11. LIMES, édition italienne, n. 3/1993 ;
12. RESURRECTION, n. 64-65, juin-septembre 1996.

OUVRAGES :

-

1. BLET P., Histoire de la représentation diplomatique du Saint-Siège depuis les origines jusqu'à l'aube du XIX siècle, Librerie Ed. vaticane, Cité du Vatican, 1982 ;
2. CHENAUX P., Une Europe vaticane?, CIACO, Bruxelles 1990 ;
3. CHITTOLINI GIORGIO - MICCOLI GIANNI, (a cura di), La Chiesa e il potere politico dal Medioevo all'età contemporanea, Einaudi, Torino 1986 ;
4. CHEVALIER J., La politique du Vatican, SGPP, Paris 1969 ;
5. DEL RIO D. - ACCATTOLI L., Wojtyla. Il nuovo Mosé, Mondadori, Milano 1988 ;
6. d'ONORIO J.B., Le Pape et le gouvernement de l'Eglise, Tardy, Paris 1992 ;
7. DURAND J.D., L'Europe de la Démocratie Chrétienne, Complexe, Bruxelles 1995 ;
8. GRAHAM R.A., Vatican diplomacy : a study of Church and State on the international plane, Princeton University Press, Princeton 1959 ;
9. GUICHERD C., L'Eglise catholique et la politique de défense au début des années 1980, Puf, Paris 1988 ;
10. KEPEL GILLES, (sous la direction de), Les politiques de Dieu, CERI/Seuil, Paris 1993 ;
11. MAGISTER S., La politica vaticana e l'Italia, Editori Riuniti, Roma 1979 ;
12. MERLE M. - de MONTCLOS C., L'Eglise catholique et les relations internationales, Cerf, Paris 1988 ;
13. NICHOLS PAUL, La politica del Vaticano, Garzanti, Milano 1969 ;
14. POULAT E., L'Eglise c'est un monde, Cerf, Paris 1986 ;
15. RICCARDI ANDREA, Il Potere del Papa. Da Pio XII a Paolo VI, Laterza, Roma-Bari, 1988 ;
16. SONDAG A., La géographie des catholiques, Centurion, Paris 1991 ;
17. VALLIER I., The Roman Catholic Church : a Transnational Actor, Harvard University Press, Harvard 1970.